



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

C.T.A. du 15 MARS 2016

Rectorat

**Division de l'administration
et des personnels**

Affaire suivie par
Laetitia AUFFRET

Téléphone
01.57.02.62.09
Mél
Laetitia.auffret@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

PREPARATION DE LA RENTREE 2016

**PROGRAMME ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE PUBLIC DU 2ND DEGRE**

**PROGRAMME SOUTIEN DE LA POLITIQUE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

PROGRAMME VIE DE L'ÉLÈVE

Mesures relatives aux emplois des filières ATSS

PREPARATION DE LA RENTREE 2016

Cadre général

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2016, le ministère a procédé à une délégation de moyens supplémentaires au bénéfice de l'académie de Créteil, soit :

6 postes de personnel administratif sur le BOP 141

5 postes d'assistants de service social et **5 postes** d'infirmiers sur le BOP 230

L'évolution de la carte des emplois administratifs prendra en compte, comme à l'habitude, l'évolution du réseau des EPLE (ouverture du lycée International de Noisy le Grand au 1^{er} septembre 2016), les perspectives liées à la carte comptable cible, ainsi que la nécessité de requalifier un certain nombre de postes.

La liste définitive de ces requalifications sera communiquée après les opérations de mouvement et de recrutement (concours, liste d'aptitude).

I- Programme 214 : Soutien de la politique de l'éducation nationale

Les différentes mesures, concernant les services rectoraux, départementaux et leurs organisations seront précisées lors du prochain CTS.

II- Programme 230 : Vie de l'élève

Il est attribué aux établissements scolaires de l'académie la même dotation de médecins que pour l'année 2015-2016.

5 postes d'assistants de service social sont créés au titre de la rentrée 2016. Au vu des différents indicateurs et des priorités en faveur de l'éducation prioritaire, la répartition par département est la suivante : 1 pour la Seine et Marne, 3 pour la Seine Saint Denis et 1 pour le Val de Marne.

5 postes d'infirmiers sont créés à la rentrée scolaire 2016. Au vu de la situation des départements, au regard des ratios postes/élèves la répartition proposée est la suivante : 2 pour la Seine et Marne, 1 pour la Seine-Saint-Denis et 2 pour le Val de Marne.

Les IA-DASEN ont travaillé à la répartition des postes médico-sociaux avec l'aide des conseillers techniques départementaux. Ils ont ainsi organisé la répartition des postes implantés et ont procédé aux modifications éventuelles qui ont été présentées dans des groupes de travail départementaux.

La carte globale des emplois d'infirmiers et d'assistants sociaux est présentée au niveau académique.

III – Programme 141 : enseignement scolaire public du second degré (EPLE)

La création de 6 postes administratifs permettra d'accompagner les ouvertures d'établissements ainsi que les évolutions d'effectifs dans certains établissements, et la stabilisation des moyens définitifs dans les établissements REP+.

A – Propositions d'évolution sur les postes administratifs

Les agents concernés par des rééquilibrages académiques bénéficieront d'une priorité de réaffectation par bonification de barème dans le cadre du mouvement.

La méthode retenue pour rééquilibrer les dotations de postes administratifs dans les établissements a été la suivante :

- calcul des nouvelles dotations théoriques en fonction des évolutions des situations d'établissements, selon le barème académique.
- au vu des écarts entre la dotation théorique et la dotation réalisée en 2015, il est procédé à un ajustement afin de rééquilibrer l'affectation des moyens dans l'académie en tenant compte au maximum des départs naturels des personnels. Dans la mesure du possible, l'impact des redéploiements ne doit pas conduire à une dotation inférieure à 2 postes administratifs (hors gestionnaire).
De plus, les établissements REP+ ne seront pas impactés par des mesures de redéploiement de postes pouvant aboutir à des suppressions.
- analyse de la situation de certains établissements par rapport au barème et à la carte comptable cible, en prenant en compte le caractère pérenne de ces éléments.

Progressivement, dans le cadre du rééquilibrage des dotations, une attention particulière sera apportée aux dotations en postes administratifs afin d'éviter des nominations partagées entre deux établissements.

- Reconduction de certains postes provisoires afin de maintenir la stabilité des équipes

Dans les cas exceptionnels de transformation de postes provisoires en postes définitifs, les titulaires nommés à titre provisoire bénéficieront d'une priorité, par report d'ancienneté, pour le maintien sur le poste définitif dès lors qu'ils feront la demande. Ces transformations visent à stabiliser les équipes administratives essentiellement sur les sièges comptables.

Les perspectives liées à la carte comptable :

Les mouvements de personnel peuvent amener des modifications de la carte comptable. Elles seront présentées au groupe de travail dédié.

- Conformément aux instructions ministérielles, le travail de la carte comptable se poursuit dans l'objectif d'une moyenne de 6 établissements par agence. Dans cette optique, certains transferts de postes sont prévus pour la rentrée 2016 sous réserve du départ de l'agent comptable dans le cadre d'une mobilité.

En conséquence, le rééquilibrage académique au sein des établissements résulte de la variation des effectifs élèves au regard du barème académique (constat de rentrée 2015), de l'évolution de la carte comptable et de la dotation des établissements nouvellement créés.

D'autres évolutions pourront intervenir en fonction des travaux menés sur la carte comptable, mais également compte tenu de la mise à jour des données relatives à la restauration scolaire.

1. Régularisations des situations de 2015

	Quotité	Catégorie
Seine et Marne		
CESSON Lyc Delaunay	-1	C
LONGPERRIER Lyc Ch. de Gaulle	-1	C
Val de Marne		
IVRY SUR SEINE Lyc F. Léger	-1	B

	Quotité	Catégorie
Seine et Marne		
MOISSY CRAMAYEL Lyc de la Mare Carrée	+1	C
VAUX LE PENIL Lyc S. Signoret	+1	A
Val de Marne		
FRESNES Lyc F. Mistral	+1	C
VILLENEUVE ST G. Lyc Arago	+1	A

2. Evolutions liées à la carte comptable – perspectives rentrée 2016

* postes provisoires transformés en postes définitifs

	Quotité	Catégorie
Seine et Marne		
DAMMARTIN EN G. Lyc Ch. Delbo*	+1	A
Seine Saint Denis		
MONTREUIL SS BOIS Lyc E. Cotton*	+1	A

Etablissement	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Seine Saint Denis			
LA COURNEUVE Lyc D. Papin	+1		-1
Val de Marne			
IVRY SUR SEINE Lyc R. Rolland	-1		+1

3. Evolutions liées à la mutualisation – perspectives rentrée 2016

Etablissement	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Seine et Marne			
LAGNY Lyc Van Dongen	+1	-1	
CHELLES Lyc G.BACHELARD	+ 1		
LA ROCHETTE Lyc B. Franklin*		+1	+3
VILLEMONTBLE Lyc Clémenceau		-1	-2

4. Répartition des moyens au vu du barème

* postes provisoires transformés en postes définitifs

	Quotité	Catégorie
Seine et Marne		
MEAUX Clg Beaumarchais	-0,5	C
NOISIEL Lyc R. Cassin	-1	C
THORIGNY S. MARNE Lyc Perdonnet	-1	C

	Quotité	Catégorie
Seine et Marne		
Noisel Lyc G. de Nerval	+1	C
SERRIS Lyc E. du Chatelet	+1	

	Quotité	Catégorie
Seine Saint Denis		
EPINAY SUR SEINE Lyc L. Michel	-1	C
LE BLANC MESNIL Clg Descartes	-1	C

	Quotité	Catégorie
Seine Saint Denis		
NOISY LE GRAND Clg International	+1	C ou B
VILLETANEUSE Clg J. Vilar*	+0,5	C

	Quotité	Catégorie
Val de Marne		
CHAMPIGNY S. M. Clg P. V. Couturier	-0,5	C

	Quotité	Catégorie
Val de Marne		
CHAMPIGNY Clg W. Ronis	+1	C
CHOISY LE ROI Clg J. Valles*	+1	C
CRETEIL Clg C. Guyard*	+0,5	C
LIMEIL BREVANNES Clg J. Korczak	+1	C
MAISONS ALFORT Clg J. Ferry*	+1	C
SAINTE MAUR Clg P. de Ronsard	+1	C
THIAIS Lyc G. Apollinaire*	+1	B

5. Ouverture et fermeture d' EPLE

Val de Marne		
IVRY SUR SEINE Clg Confluences	-3	1A, 2C

	Quotité	Catégorie
Seine Saint Denis		
NOISY LE GRAND Lyc International	+ 3	1A, 1B, 1C

6. Fermeture prévue en 2017

	Quotité	Catégorie
Seine Saint Denis		
AULNAY SS BOIS Clg Ch. De Pisan	-0,5	C

7. Mesures intermédiaires (notamment évolution de la carte comptable):

Ces dispositions seront effectives à l'occasion des départs naturels des agents comptables des établissements concernés, hormis le collège République pour lequel la mesure s'appliquera si la décharge syndicale n'est pas prolongée.

	Quotité	Catégorie
Seine et Marne		
TORCY Lyc J. Moulin	-1	C
Seine Saint Denis		
BOBIGNY Clg République	-1	C
LE RAINCY Lyc R. Cassin	-1	C
NEUILLY S. MARNE Clg H. de Balzac	-1	C
SEVRAN Lyc B. Cendrars	-1	C
Val de Marne		
CRETEIL Lyc Gutenberg	-1	C
LE PERREUX Lyc P. Doumer	-1	C

8. Carte des emplois fonctionnels :

La carte des emplois fonctionnels sera réexaminée dans le cadre d'un prochain CTA. Un groupe de travail sera réuni à cet effet.

9. CIO

Mesures réalisées à la rentrée 2016 sur les CIO

	Quotité	Catégorie		Quotité	Catégorie
Seine et Marne			Seine et Marne		
LAGNY SUR MARNE	-2,5	C	LOGNES	+2,5	C
MONTEREAU FT YONNE	-1	C	PROVINS	+1	C

B - Qualifications d'emplois

1. Professionnalisation des personnels

1.1. Reconnaissance de la fonction d'adjoint à l'agent comptable

Dans le cadre de la politique académique de professionnalisation des agences comptables, les sièges comptables constitués de 6 établissements et plus sont dotés d'un personnel de catégorie A qui a vocation à seconder l'agent comptable sur la comptabilité générale et qui est susceptible d'assurer l'intérim comptable.

Pour la rentrée 2016, seront dotés en personnel de catégorie A supplémentaire le lycée Charlotte Delbo de Dammartin en Goële (groupement de 7), le lycée Gaston Bachelard de Chelles (groupement de 10), le lycée Denis Papin de La Courneuve (groupement de 9), le lycée Eugénie Cotton de Montreuil (groupement de 6).

1.2. Reconnaissance des métiers à technicité particulière

Dans les lycées et les collèges de plus de 700 élèves, une attention particulière est apportée sur les fonctions d'assistant à dominante secrétariat général et d'assistant à dominante administrative et financière.

Ces postes ont vocation à être occupés par des personnels de catégorie B au fur et à mesure de leur vacance ou d'une promotion.

2. Carte cible des emplois de gestionnaire

Les postes de gestionnaire des lycées ont tous vocation à être occupés par un personnel de catégorie A. En ce qui concerne les collèges, une carte cible fondée sur les effectifs et la catégorie de l'établissement permet de définir si le poste de gestionnaire a vocation à être occupé par un personnel de catégorie A ou B.

Ainsi, le poste de gestionnaire à vocation à être occupé par un personnel de catégorie A dans :

- les collèges de catégorie 2 ayant un effectif égal ou supérieur à 500 élèves
- les collèges de catégorie 3 ayant un effectif égal ou supérieur à 450 élèves
- les collèges de catégorie 4 ayant un effectif égal ou supérieur à 450 élèves

Le poste de gestionnaire des établissements dont les effectifs sont inférieurs à 350 a vocation à être transformé en catégorie B.

Cette carte cible sera réalisée progressivement au fur et à mesure des départs. Elle est utilisée pour les opérations de gestion (tableau d'avancement, liste d'aptitude, concours...).

2.1. Transformation de B en A

Gestion matérielle - Seine et Marne

CLG	DE LA VALLEE	AVON	CLG	HENRI DUNANT	MEAUX	CLG	S.HESSEL	ST GERMAIN SUR MORIN
CLG	DENECOURT	BOIS LE ROI	CLG	HENRI IV	MEAUX	CLG	LOUIS ARMAND	SAVIGNY LE TEMPLE
CLG	J-YVES COUSTEAU	BUSSY ST GEORGES	CLG	JACQUES AMYOT	MELUN	CLG	ARCHE GUEDON	TORCY
CLG	F.GREGH	CHAMPAGNE SUR SEINE	CLG	BROSSOLETTE	MELUN	CLG	LE BOIS DE L'ENCLUME	TRILPORT
CLG	LES TILLEULS	CLAYE SOUILLY	CLG	LES MAILLETES	MOISSY CRAMAYEL	CLG	ELSA TRIOLET	VARENNES SUR SEINE
CLG	MARIA CALLAS	COURTRY	CLG	LA BOETIE	MOISSY CRAMAYEL	CLG	LA MARE AUX CHAMPS	VAUX LE PENIL
CLG	DE L'EUROPE	DAMMARTIN	CLG	PIERRE DE MONTEREAU	MONTEREAU FAULT YONNE	CLG	CHARLES PEGUY	VERNEUIL L'ETANG
CLG	DU MONTOIS	DONNEMARIE	CLG	ANDRE MALRAUX	MONTEREAU FAULT YONNE	CLG	JACQUES MONOT	VILLEPARISIS
CLG	HUTINEL	ARMAINVILLIERS	CLG	JEAN DES BARRES	OISSERY			
CLG	LA PLAINE DES GLACIS	LA FERTE SOUS JOUARRE	CLG	CONDORCET	PONTAULT COMBAULT			
CLG	LES 4 ARPENTS	LAGNY SUR MARNE	CLG	LE LORGNE DE SAVIGNY	PROVINS			

Gestion matérielle - Seine Saint Denis

LYC	LAGRANGE	BONDY	CLG	BROSSOLETTE	BONDY	CLG	BRASSENS	SEVRAN
LYC	A.BRIAND	LE BLANC MESNIL	CLG	ROBERT DOISNEAU	CLICHY SOUS BOIS	CLG	BARBARA	STAINS
LYC	JEAN MOULIN	ROSNY SOUS BOIS	CLG	JEAN VIGO	EPINAY SUR SEINE	CLG	DESCARTES	TREMBLAY EN FRANCE
LYC	BARTHOLDI	SAINT DENIS	CLG	JEAN MOULIN	MONTREUIL	CLG	PASTEUR	VILLEMONTBLE
LYC	ENNA	SAINT DENIS	CLG	CESARIA EVORA	MONTREUIL	CLG	LUCIE AUBRAC	VILLETANEUSE
CLG	SIMONE VEIL	AULNAY SOUS BOIS	CLG	JOLIOT CURIE	PANTIN			
CLG	TRAVAIL LANGEVIN	BAGNOLET	CLG	PABLO NERUDA	PIERREFITTE SUR SEINE			
CLG	J.PIERRE TIMBAUD	BOBIGNY	CLG	FABIEN	SAINT DENIS			
CLG	HENRI SELLIER	BONDY	CLG	PIERRE DE GEYTER	SAINT DENIS			

Gestion matérielle - Val de Marne

LYC	JEAN MACE	CHOISY LE ROI
LYC	V.BIEVRE	GENTILLY
CLG	PAUL BERT	CACHAN
CLG	LUCIE AUBRAC	CHAMPIGNY SUR MARNE
CLG	MOLIERE	CHENNEVIERE SUR MARNE
CLG	HENRI MATISSE	CHOISY LE ROI
CLG	LOUIS ISSAURAT	CRETEIL
CLG	SIMONE DE BEAUVOIR	CRETEIL
CLG	VICTOR DURUY	FONTENAY SOUS BOIS

CLG	ROSA PARK	GENTILLY
CLG	MOLIERE	IVRY SUR SEINE
CLG	ROMAIN ROLLAND	IVRY SUR SEINE
CLG	HENRI WALLON	IVRY SUR SEINE
CLG	JULES FERRY	JOINVILLE LEPONT
CLG	BROSSOLETTE	LE PERREUX SUR MARNE
CLG	WATTEAU	NOGENT SUR MARNE
CLG	ROBERT DESNOS	ORLY
CLG	LOUIS BLANC	ST MAUR DES FOSSES

CLG	BRASSENS	SANTENY
CLG	JEAN MACE	VILLENEUVE LE ROI
CLG	ROLLAND GARROS	VILLENEUVE ST GEORGES
CLG	JULES FERRY	VILLENEUVE ST GEORGES
CLG	LAKANAL	VITRY SUR SEINE
CLG	JULES VALLES	VITRY SUR SEINE
CLG	RABELAIS	VITRY SUR SEINE

2.1. Transformation de A en B**Gestion matérielle – Seine et Marne**

CLG	PIERRE ROUX	CHATEAU LANDON
-----	-------------	----------------

La liste définitive de ces requalifications sera communiquée après les opérations de gestion (mouvement, concours, liste d'aptitude, détachement...).

C – Propositions concernant les postes en laboratoire (ATRF)

Les personnels nommés dans les collèges sont progressivement affectés dans les lycées. Tous les postes en collège sont donc bloqués au mouvement. Les postes ainsi libérés seront redéployés.

	Quotité	Catégorie
Seine Saint Denis		
SAINT DENIS Lyc P. Eluard	-1	ASI
AULNAY SS BOIS Lyc J. Zay	-1	ATRF
CACHAN Lyc M. Sorre	1 poste à bloquer	ATRF

	Quotité	Catégorie
Seine Saint Denis		
SAINT DENIS Lyc P. Eluard	+1	TRF
NOISY LE GRAND Lyc International	+1	ATRF

L'académie souhaite requalifier en catégorie B un certain nombre d'emplois d'ATRF en fonction d'une cartographie des postes de technicien de laboratoire mise à jour tenant compte de certains critères spécifiques (filierre STL, CPGE, nombre d'élèves) :

LPO LANGEVIN WALLON	CHAMPIGNY	+ 1 TRF	LGT D'ARSONVAL	ST MAUR DES FOSES	+ 1 TRF
LGT JACQUES FEYDER	EPINAY/SEINE	+ 1 TRF	LPO LE CORBUSIER	AUBERVILLIERS	+ 1 TRF
LGT ANDRE BOULLOCHE	LIVRY GARGAN	+ 1 TRF			

BARÈME ADMINISTRATIF GLOBALISÉ

1 - CALCUL DE LA PONDÉRATION AU TITRE DU SECRÉTARIAT ADMINISTRATIF

Nombre total d'élèves x 1 point

2 - CALCUL DE LA PONDÉRATION AU TITRE DE L'INTENDANCE

○ PONDERATIONS LIEES AU TYPE DE RESTAURATION :

Établissements **avec** cuisine autonome :

Nombre d'internes	x 4 points
Nombre d'élèves demi-pensionnaires	x 2
Nombre d'élèves nourris et hébergés scolarisés hors établissement	x 1,5
Nombre d'élèves nourris scolarisés hors établissement	x 1
Nombre d'externes	x 1

Établissements sans cuisine autonome :

- avec service de table autonome :

Nombre d'élèves nourris par un autre établissement, un prestataire privé ou régie municipale	x 1,5
Externes	x 1

- sans service de table autonome :

Nombre total d'élèves	x 1
-----------------------	-----

○ PONDERATIONS PORTANT SUR CHARGES COMPTABLES ET AUTRES SPECIFICITES :

Ces pondérations sont différentes selon que l'établissement est rattaché à une agence comptable ou siège d'agence,

- Pour les établissements rattachés :

- Etablissement sensible ou REP-REP+ : majoration d'un demi poste.
- Etablissement avec SEGPA : +150 points
- Pondération établissement non comptable : -200 points

- Pour les sièges d'agences comptables :

L'établissement siège d'agence bénéficie de points **au titre des établissements rattachés** selon le barème suivant :

- + 200 points par collège et lycée d'enseignement général regroupés
- + 400 points par LP et lycée, avec section tertiaire, regroupés
- + 600 points par LP et lycée, avec section industrielle, regroupés

3 - MAJORATIONS GLOBALISÉES

- Établissements ayant des sections industrielles et tertiaires :
Nombre de divisions concernées x25 points
- Établissements ayant des sections CPGE scientifiques :
Nombre de divisions concernées x 25 points
- EREA :
100 points de bonus pour un établissement de moins de 100 élèves
150 points de bonus au-delà de 100 élèves
- Établissements avec annexe : majoration d'un poste

IV - LES DIFFÉRENTES TRANCHES**GLOBALISATION SECRETARIAT / INTENDANCE**

PONDÉRATION GLOBALISÉE	NOMBRE THÉORIQUE DE POSTES	
	ÉTABLISSEMENTS SANS INTERNAT	ÉTABLISSEMENTS AVEC INTERNAT
0 à 900 points	1	2
901 à 1800 points	2	3
1801 à 2700 points	3	4
2701 à 3600 points	4	5
3601 à 4500 points	5	6
4501 à 5500 points	6	7
5501 à 6500 points	7	8
6501 à 7500 points	8	9
+ de 7500 points	9	10

Cette dotation théorique ne tient pas compte du gestionnaire.